Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213501729-20260409-D2026040909-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Commune de Meillac
02 99 73 02 25 – mairie.meillac@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 9 AVRIL 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 19
Date de la convocation : 2 avril 2026. Date d'affichage : 2 avril 2026.
L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures trente, s'est réuni en session ordinaire, le Conseil municipal de MEILLAC légalement convoqué suivant l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales sous la présidence de Monsieur Georges DUMAS, Maire. PRESENTS : M. DUMAS Georges, Mme LEGAULT-DENISOT Sarah, M. AFCHAIN Yves, Mme SAMSON Maryline, M. RAMBERT Bruno, Mme REDOUTE Jacqueline, M. BOUTET Frédéric, M. BRIVOT Emmanuel, Mme COUVERT Laëtitia, M. DE BENAZE Joseph, Mme DELESNE Elodie, Mme GUELET Maude, M. GUILLARD Philippe, M. LEMOULT Nicolas, Mme LOURDIN Gwenaëlle, M. PONCELET Michel, Mme RABOLION-LERAY Karine, Mme TREMORIN BLAIRE Aurore. ABSENT EXCUSE : M. GORON Eric donnant pouvoir à M. AFCHAIN Yves. Secrétaire de séance : M. AFCHAIN Yves.

DELIBERATION n° 2026-04-09-09 : Subvention au C.C.A.S.

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une subvention au Centre communal d'action sociale permettrait d'équilibrer son budget qui s'établirait à 9 100 € pour la section de fonctionnement. Les recettes principales proviennent des concessions dans le cimetière. Les dépenses principales sont le repas annuel, la participation au portage de repas, les aides diverses.

La subvention est calculée pour 6 293,95 €.
La commission Finances réunie le 7 avril 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement d'une subvention de 6 293,95 € pour équilibrer le budget 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire, Georges DUMAS
SIGNE le 10/04/2026